Association Interdisciplinaire post-Universitaire de Sexologie
Agréé OGDPC identifiant 1293

Programme DPC 12931300004
Améliorer la prise en charge des mineurs Victimes d'Agression Sexuelle (AS)

Expert Dr Marie-Laure Gamet
Animateur-Organisateur : Dr Pierre Martin-Vauzour
Biarritz le 27/06/2013

Référence Programme OGDPC : 12931300004

Résumé :

20% des femmes et 5 à 10% d'hommes ont été victimes de violences sexuelles pendant leur enfance (OMS 2010).
Les conséquences médicales, psychologiques et sociales sont les plus fréquentes. Le délai avant la révélation des faits est long : 16 ans en moyenne. La Haute Autorité de Santé a établi en juillet 2011 des recommandations dont l'objectif est de proposer des stratégies de dépistage des signes évocateurs d'une maltraitance sexuelle ainsi que des situations à risque. Le médecin doit connaître le contexte réglementaire pour ne pas retarder la mise en œuvre de la protection judiciaire.

Méthodes :

1. **Pédagogique ou cognitive.**
2. **Analyse des pratiques.**
3. **Suivi personnalisé des attentes, et de l'amélioration des connaissances,** de la relation avec les patients, envoi de littérature, envoi de questionnaire, d'audit pour bilan individuel.

Catégories professionnelles pouvant s'inscrire :

Médecin :
- Chirurgie infantile.
- Gynécologie médicale.
- Médecine générale.
- Médecine interne.
- Pédiatrie.
- Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent.
- Psychiatrie générale.
- Sante publique et médecine sociale.

Nombre maximum de participants : 30

Mode d'exercice du participant : Salarié CDS, libéral, autres salariés (y compris hospitaliers).

Date, lieu et Organisation :

- Etape 1 (Non présentielle) : du 27/05/2013 au 26/06/2013. (envoi de questionnaires, cas cliniques et littérature).
- **Etape 2 (Réunion du groupe) : 27/06/2013 de 10h15 à 13h45 à BIARRITZ Casino Municipal lors des Transversales** (http://www.congresmedical-team5.com/).
- Etape 3 (Non présentielle) : du 28/06/2013 au 08/09/2013. (envoi de littérature, suivi et bilan).

Formation rémunérée par l'OGDPC pour les libéraux 517,5 € pour l'ensemble des 3 étapes validées et selon accord pour les salariés de centres de santé et hospitaliers.

Modalités d'inscription :

L'obligation pour chaque médecin de faire un DPC tous les ans est effective depuis 2013, L'AIUS est une association agréée OGDPC.

Compte tenu du nombre de places limitées inscrivez-vous le plus vite possible.

Cette année les modalités d'inscriptions ont changées : il faut passer obligatoirement par un site dédié pour vous enregistrer à l'OGDPC : http://www.mondpc.fr [1], en référençant le N° du programme 12931300004

NB : En cas de difficultés, et si vous avez déjà créé votre compte[1] sur www.mondpc.fr, nous pouvons le faire à votre place. Pour cela, adressez à **secretariat@aius.fr** votre nom, prénom, n° RPPS ou n° ADELI, ainsi que la référence de ce programme (DPC 12931300004). Vous recevrez par la suite un email de confirmation d'inscription de la part de l'OGDPC.

Il vous faudra également envoyer au secrétariat de l'AIUS à :

Mme Aurélie Maquigneau
76 rue Liandier
13008 Marseille

- Un chèque d'adhésion à l'AIUS en tant que membre stagiaire de 23€, valable pour l'année 2013, à l'ordre de l'AIUS pour les médecins qui ne sont pas encore membres de l'association.
- Un chèque de caution de 180€ à l'ordre de l'AIUS (restitué après les sessions, sauf en cas d'utilisation au titre de dédommagement des frais engagés en cas de désistement moins de 15 jours avant le DPC ou de non participation à l'intégralité du DPC).

[1] Pour créer votre compte personnel "mondpc" munissez-vous de votre N° RPPS (ou, à défaut, de votre N° ADELI) ainsi que d'un RIB afin de fournir vos coordonnées bancaires. Retrouvez le mode d'emploi de la création d'un compte et de l'inscription à un programme DPC en cliquant ici.